



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 25-24**

**RH – Modification du tableau des effectifs**

**DATE DE CONVOCATION** L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à neuf heures trente, s'est réuni  
Le 15 septembre 2025 en son siège, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de  
Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, maire d'Arville.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Anne THIBAUT</b> Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Excusée
<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Conseiller municipal Mairie de CESSON	Absent	/	
<b>M. Mathieu VISKOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent*	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent*	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de CRÉGY- LES-MEAUX	Absente
<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - 3 <sup>ème</sup> Vice- président	Présente	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
<b>Mme Nicole VERTENEUILLE</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Absente	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250922-25-24-DE  
Date de réception préfecture : 23/09/2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Absent	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Présent
<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé. Pouvoir à Madame Thibault	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Absent
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent*	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Excusée. Pouvoir à Monsieur Charpentier	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Présent	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS – Membre du bureau	Absent	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Absent
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Présente*	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
<b>M. Alain AUBRY</b> Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent***

\* Assistait à la réunion en visioconférence

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250922-25-24-DE  
Date de réception préfecture : 23/09/2025

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	<b>Mme Isabelle PERIGAULT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

<b>Membres titulaires du Conseil d'Administration</b>	27
<b>Membres suppléants du Conseil d'administration</b>	27
<b>Quorum</b>	14
<b>Présents</b>	8
<b>Présents prenant part au vote</b>	8
<b>Présents en visioconférence</b>	9
<b>Présents en visioconférence prenant part au vote</b>	8
<b>Pouvoirs</b>	2
<b>Votants</b>	18

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER**

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Mme Muriel Querci	Directrice générale adjointe
Mme Anthéa GARNIER-LORENZONI	Assistante de direction
M. Antonin SAMSON	Assistant de direction

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

Madame la Présidente expose que le tableau des effectifs, prévu à l'article R. 2313-3 du Code général des collectivités territoriales, constitue la liste par filière, catégorie, cadre d'emplois et grade des emplois permanents titulaires ou non, ouverts budgétairement et pourvus ou non. Pour chaque emploi, ce tableau précise la durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins des services du Centre départemental de gestion.

Cette mise à jour s'effectue lors de chaque proposition de création ou de suppression d'emplois ou de postes. Il est soumis aujourd'hui au vote des membres du Conseil d'administration des créations de postes, à la fois à temps complet et à temps non complet.

Il apparaît ainsi désormais nécessaire d'adopter une approche adaptée aux enjeux d'expertise, d'efficience budgétaire et de flexibilité organisationnelle dans la politique de créations des emplois de notre Établissement.

En effet, les missions confiées à certains emplois relevant de domaines essentiellement techniques, elles ne justifient pas un volume de travail équivalent à un temps complet au regard des besoins actuels. Elles s'inscrivent de plus dans un cadre plus global de rééquilibrage de la répartition des activités dans certains services, en misant

avant tout sur le développement d'une expertise approfondie engendrant de facto un impact à la baisse d'autres missions, notamment purement administratives, pouvant être pleinement assurées par un emploi à temps non complet.

Enfin, ce constat est renforcé par la mise en place d'une comptabilité analytique, contribuant à une analyse fine des activités et des coûts de revient.

Cette nouvelle approche va donc permettre à notre Établissement de s'engager dans une adaptation plus efficiente de son offre de services, selon les diverses sollicitations des collectivités et/ou établissements publics ou l'évolution de la réglementation. Elle a pour objectif également de contribuer à la maîtrise de certains coûts, notamment ceux en lien avec la masse salariale.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

### VU

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,
- La délibération n°25/20 en date du 30 juin 2025 portant modification du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

### DÉCIDE :

#### Article 1

D'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs du personnel :

- Créations de postes :

Grade	Catégorie	Temps de travail	Nombre de créations
<b>Emplois permanents</b>			
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	TNC (14 heures)	1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	TNC (21 heures)	1
<b>Total</b>			<b>3</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 22 septembre 2025

La Présidente du Centre départemental de gestion,  
Maire d'Arville,

Anne THIBAUT

Officier de l'ordre national du Mérite



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250922-25-24-DE  
Date de réception préfecture : 23/09/2025